

APPEL des professionnels de la santé pour l'INDÉPENDANCE de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

initié par

- **Fran Baum**, Prof. Dépt de Santé Publique, Flinders Univ., Co-Dir. People's Health Movement (Australie)
- **Susanna Beretta-Piccoli**, Pharmacienne, Diplôme Fédéral, Fédération des Pharmaciens Helvétiques (Suisse)
- **Rosalie Bertell**, Ph.D, Epidemiologist, Past Pres. Int. Institut. Concern for Public Health, Regent Int. Physicians for Humanitarian Medecine Geneva, International Science Oversight Committee, Ass. of Organic Consumers (USA)
- **Elena.B. Bourlakova**, Dr med., Prof. Institut Semenov Physique Clinique, Acad. des Sciences Moscou. (Féd. Russie)
- **Christelle Braconnot**, Infirmière, Diplôme d'Etat (France)
- **Marina Carobbio**, Dr med., Conseillère Nationale (Suisse)
- **Blanche Dubois**, Infirmière, Diplôme d'Etat (France)
- **Lena-Marie Glaubitz**, Etudiante en médecine (Allemagne)
- **Liliane Maury Pasquier**, Sage femme, Conseillère aux Etats (Suisse)
- **Maria Roth-Bernasconi**, Infirmière, Conseillère Nationale (Suisse)
- **Youri.I. Bandajevsky**, Dr med., Prof., ex-Recteur Faculté de Médecine de Gomel (Belarus)
- **Abraham Behar**, Dr med., Prés. As. Française Médecins Prévention Guerre Nucléaire, Past Prés. IPPNWEurope(France)
- **Chris Busby**, Epidémiologiste, Secrétaire Scientifique ECCR (Comité Européen sur le Risque de l'Irradiation) (GB)
- **Denis Fauconnier**, Dr med. généraliste en Corse (France)
- **Michel Fernex**, Dr med., Prof. émérite Faculté de Médecine de Bâle, Prés. Enfants Tchernobyl Bélarus (France)
- **Pierre Flor-Henry**, Dr med., Prof., Dir. Service Psychiatrique adulte Hôpital Alberta (Canada)
- **Claudio Knüesli**, Dr med., oncologue, Prés. PSR/ IPPNW Switzerland (Suisse)
- **Andreas Nidecker**, Dr med., Prof. radiologie, Faculté de Médecine de Bâle (Suisse)
- **Claudio Schuftan**, Dr med., Consultant Int. santé publique pour OMS, UNICEF, CE, Co-Dir. PHM (Vietnam)
- **Hani Serag**, Dr med., Chercheur en santé publique, coordinateur international PHM (Egypte)
- **Joël Spirox**, Dr med., Expert santé environnementale Union Rég. médecins libéraux Hte Normandie (France)

adressé à

Madame CHAN, Directrice Générale de l'OMS

et à notre Ministre de la Santé

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a pour mission de résoudre les problèmes de santé publique. À cet effet, elle doit, selon sa Constitution entrée en vigueur le 7 avril 1948, *"aider à former parmi les peuples, une opinion publique éclairée"*. Or, depuis la signature le 28 mai 1959 de l'Accord OMS-AIEA (WHA 12-40), l'OMS paraît soumise à l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) pour ce qui concerne les risques liés à la radioactivité artificielle, notamment dans l'étude des conséquences sanitaires de l'explosion de Tchernobyl.

Par le passé, l'OMS a été paralysée dans sa lutte contre le tabagisme passif par les groupes de pression. De la même manière, elle est paralysée par ses liens avec l'AIEA, institution placée au plus haut dans la hiérarchie de l'ONU. L'AIEA dépend du Conseil de Sécurité de l'ONU, d'où elle coordonne la promotion du nucléaire commercial, alors que l'OMS et les autres agences dépendent seulement du Conseil Economique et Social.

L'objectif statutaire principal de l'AIEA est d' « *accélérer et d'accroître la contribution de l'énergie atomique pour la paix, la santé et la prospérité dans le monde entier* ». Or, l'Accord de 1959 ignore le conflit d'intérêts qui en résulte. Il exige que « *chaque fois que l'une des parties se propose d'entreprendre un programme ou une activité dans un domaine qui présente ou peut présenter un intérêt majeur pour l'autre partie, la première consulte la seconde en vue de régler la question d'un commun accord* ». L'Accord prévoit aussi, article III, « *... de prendre certaines mesures restrictives pour sauvegarder le caractère confidentiel de certains documents* ». Cette confidentialité a conduit à la non-publication des actes de la Conférence OMS de Genève sur « les conséquences de Tchernobyl et d'autres accidents radiologiques sur la santé » (20-23.11.95). Les 700 participants attendent encore les actes de cette Conférence, promis pour mars 1996. Le Dr. Nakajima, alors Directeur Général de l'OMS, confirme en 2001, devant la TV suisse italienne, que la censure des actes est due aux liens juridiques entre l'OMS et l'AIEA¹.

¹ Cf. "Controverses nucléaires", film documentaire de W. Tchertkoff. www.alerte-verte.com

Pour les projets de recherche, « régler la question d'un commun accord », c'est ôter toute liberté à l'OMS dans le domaine des accidents nucléaires. Ainsi, suite à celui de Tchernobyl, on peut lire: - « *Début 1990 L'OMS [est] invitée par le Ministère soviétique de la Santé à mettre sur pied un programme international d'aide. - Mai 1991 Achèvement du Projet International par les soins de l'AIEA* ». C'est donc l'AIEA qui a fourni les plans demandés par le Ministre de la Santé de l'URSS, en lieu et place de l'OMS. Ceci explique que les atteintes génétiques, connues pour être essentielles depuis la publication en 1957 du rapport d'un groupe d'étude réuni par l'OMS sur les « Effets génétiques des radiations chez l'homme » aient été omises, les caries et la santé bucco-dentaire ayant pour l'AIEA une plus haute priorité².

En conséquence, ce sont les promoteurs du nucléaire, l'AIEA en accord avec l'UNSCEAR³ et la CIPR (Commission Internationale de Protection Radiologique) qui informent les Nations Unies sur le bilan de Tchernobyl. Ils annoncent 32 morts par irradiation en 1996 ; en 2005, ils en concèdent une cinquantaine et 4000 cancers de la thyroïde chez l'enfant, ⁴sans tenir compte de la mortalité et de la morbidité chez les 600.000 à 800.000 « liquidateurs » qui sont intervenus à Tchernobyl.

Il est urgent que l'OMS vienne en aide à un million d'enfants condamnés à vivre en milieu contaminé par des radionucléides de Tchernobyl. L'irradiation se fait jusqu'à 90% par voie interne, le reste par voie externe. Certains organes concentrent les radionucléides. L'irradiation chronique qui en résulte a des effets délétères sur la santé. Au Bélarus aujourd'hui, 85% des enfants des régions contaminées sont malades ; avant l'explosion, ils n'étaient que 15%.⁵ Le médecin chef de la Fédération de Russie déclarait en 2001 que sur les 184.175 liquidateurs russes enregistrés, 50.000 étaient invalides et 15.000 étaient déjà morts. L'Ukraine a fourni 260.000 liquidateurs. Selon le communiqué de presse de l'ambassade d'Ukraine à Paris publié le 25 avril 2005, 94,2% d'entre eux étaient malades en 2004. Lors de la Conférence de Kiev en 2001, on apprenait que 10% de ces travailleurs sélectionnés, la moitié étant de jeunes militaires, étaient décédés et qu'un tiers étaient gravement invalides. L'ambassade d'Ukraine comptait 87,85% de malades chez les habitants des territoires encore radiologiquement contaminés. La proportion des malades augmentait d'année en année.

Des centaines d'études épidémiologiques, en Ukraine, au Bélarus ou dans la Fédération de Russie⁶ ont établi l'apparition, dans les territoires contaminés, d'une augmentation significative de tous les types de cancers causant des milliers de morts, une augmentation de la mortalité périnatale et infantile, un grand nombre d'avortements spontanés, un nombre croissant de malformations et d'anomalies génétiques, des troubles et des retards du développement mental, un nombre croissant de maladies neuropsychiques, de cécités et de maladies des systèmes respiratoire, cardiovasculaire, gastro-intestinal, urogénital et endocrinien.

Nous, professionnels de la santé, nous nous joignons à ceux qui, depuis plus de dix ans, dénoncent ces dérèglements. Nous demandons avec eux la révision de l'Accord du 28 mai 1959 (WHA 12-40) afin de rendre à l'OMS son indépendance, conformément à sa Constitution.

Nous demandons à notre Ministre de la Santé de faire inscrire, à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Mondiale de la Santé, la révision de cet accord OMS-AIEA, afin que l'OMS puisse à nouveau "agir en tant qu'autorité directrice et coordinatrice, dans le domaine de la santé"; "stimuler et guider la recherche..."; "fournir toutes informations, donner tous conseils et toute assistance dans le domaine de la santé"⁷, y compris dans le domaine des rayonnements ionisants.

Nom	Prénom	Profession	Adresse	Signature
------------	---------------	-------------------	----------------	------------------

Renvoyez à l'adresse suivante: « **Indépendance pour l'OMS** » - Philippe de Rougemont, 71 rue Liotard 1203 Genève – Switzerland.

Plus d'informations: www.independentwho.info

² OMS, Conséquences sanitaires de la catastrophe de Tchernobyl : http://whqlibdoc.who.int/publications/1995/9242561819_fra.pdf

³ Comité Scientifique des Nations Unies pour l'Etude des Effets des Rayonnements Ionisants

⁴ Communiqué de presse de l'AIEA, OMS, UNDP du 5 septembre 2005 : "Tchernobyl, l'ampleur de l'accident".

⁵ Données du ministère de la Santé et de l'Académie des sciences du Bélarus fournies lors des auditions parlementaires en avril 2000.

⁶ « *Il est surprenant que le rapport 2 du Forum des Nations unies ne considère pas les multiples publications des chercheurs Ukrainiens, Russes et Biélorusses qui concernent l'excès de la morbidité non cancéreuse chez les enfants vivant dans le territoire contaminé par l'accident de Tchernobyl* ». Stepanovna et Coll in <http://www.ehjournal.net/content/7/1/21>

⁷ Articles 2 a, n et q de la Constitution de l'OMS